Mairie de Cucuron

# ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DES MOBILITÉS

## COMMUNE DE CUCURON

## SYNTHÈSE DES ACTIONS PROPOSÉES

Horizon Conseil
Imaginons les transports, déplaçons les horizons
23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com

**Objectifs :**

- **Limiter le trafic automobile et les conflits de circulation sur la traversée du village**
- **Aménager, sécuriser et jalonner les itinéraires piétons et cyclables, en intégrant des stationnements pour les vélos**
- **Engager un traitement qualitatif des boulevards de ceinture Nord et Cours St Victor ainsi que des espaces publics majeurs, notamment place de l'Etang et Portail de l'Etang**
- **Faciliter l'usage des parkings aux entrées du village : traitement qualitatif et jalonnement piéton vers le village**
- **Faciliter le stationnement au droit des commerces et services (stationnement de courte durée)**

## Aménagement / Valorisation d'itinéraires PIÉTONS ET CYCLABLES

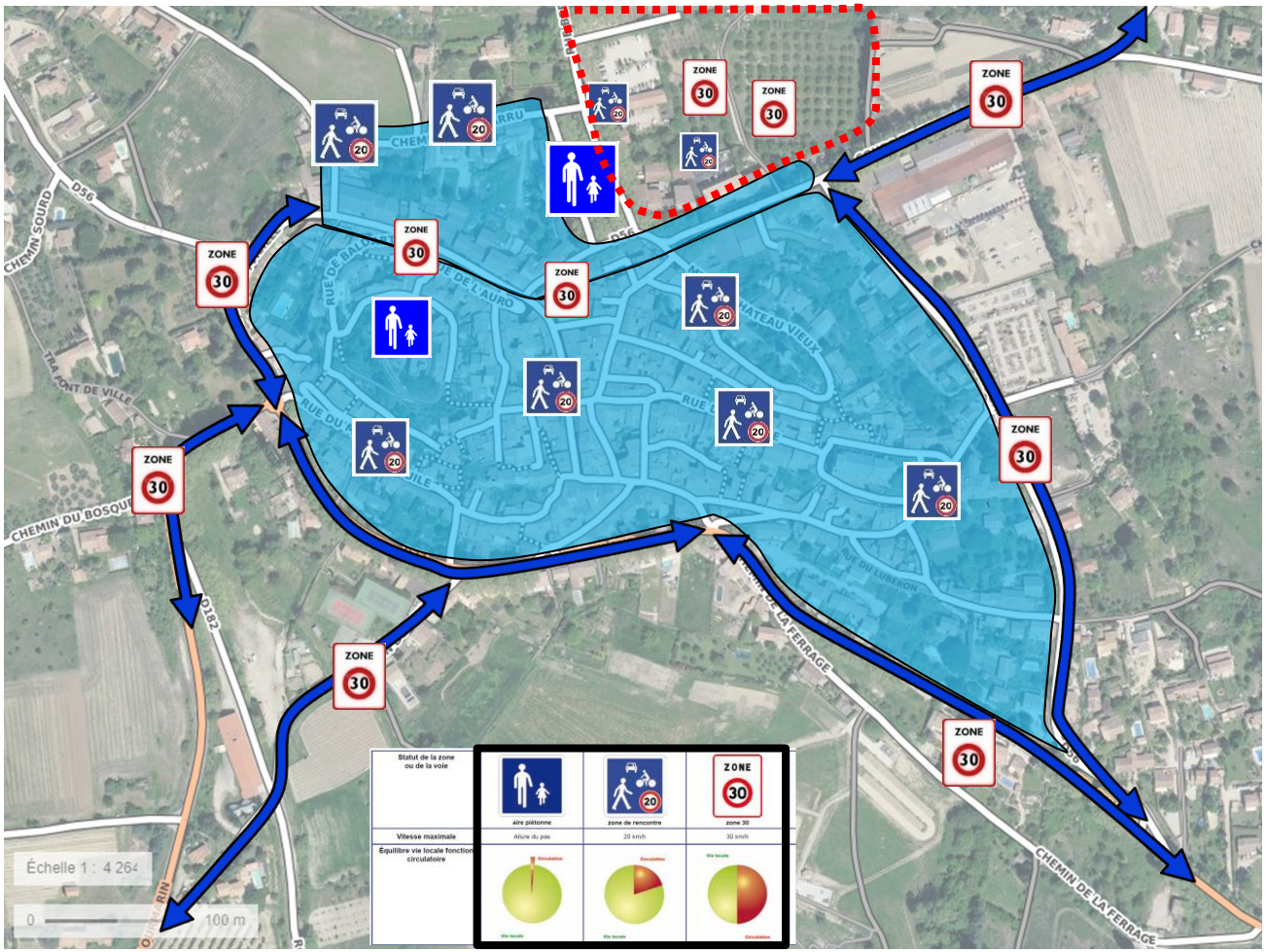

## Intégration de stationnements Vélos

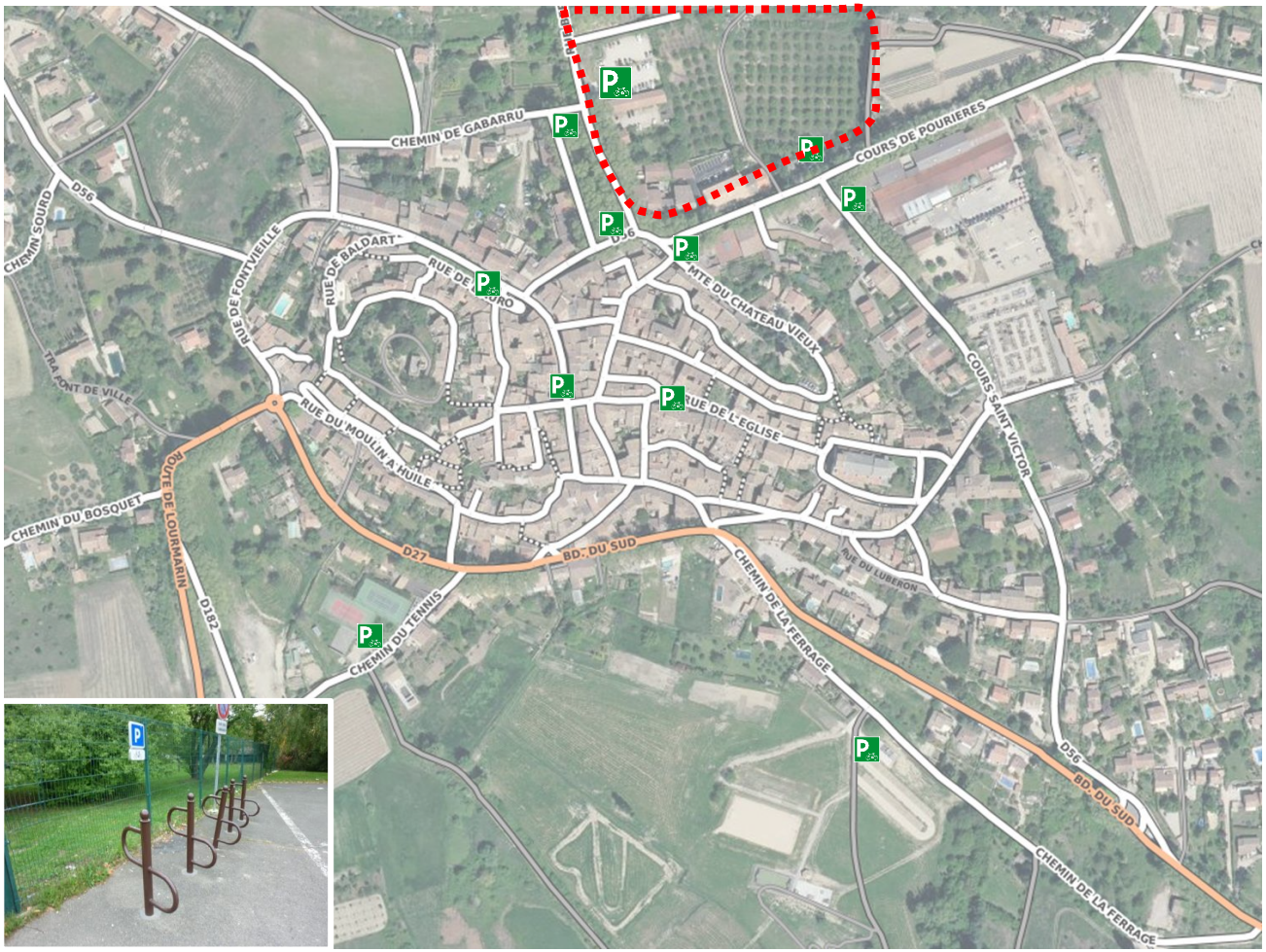

## Adaptation du Plan de Circulation – Orientations privilégiées par les élus

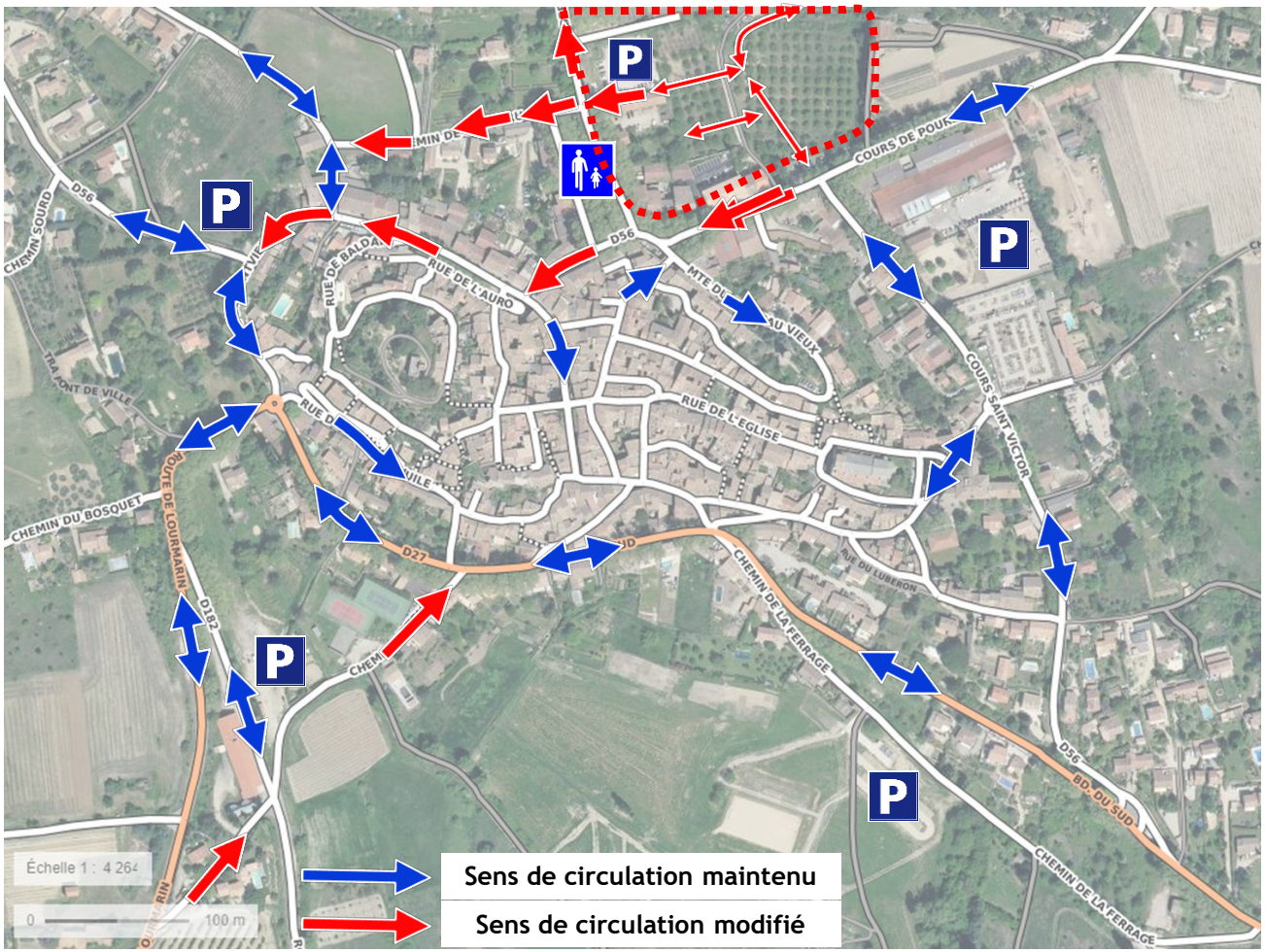


***Principes***

- Piétonnisation de la place de l'Etang
- Sens unique INTEGRAL « Nord » dans le sens Est → Ouest entre le carrefour St Victor / Pourrières et la Route de Vaugines pour TOUS LES USAGERS
- Maintien du plan de circulation actuel sur les voiries du noyau villageois
- Site « Pourrières » :
  - Voies de circulation à double sens excepté devant la future mairie entre le parking et le raccordement sur la rue de Berard du Roure
  - Mise à sens unique Est → Ouest du chemin de Gabarru pour faciliter la sortie des riverains notamment lors des périodes de fermeture de la rue d'accès aux écoles
- Mise à sens unique du chemin du Tennis entre la RD27 et le bd du Sud (de part et d'autre de la RD182 / Route de Villelaure)

## Organisation du stationnement

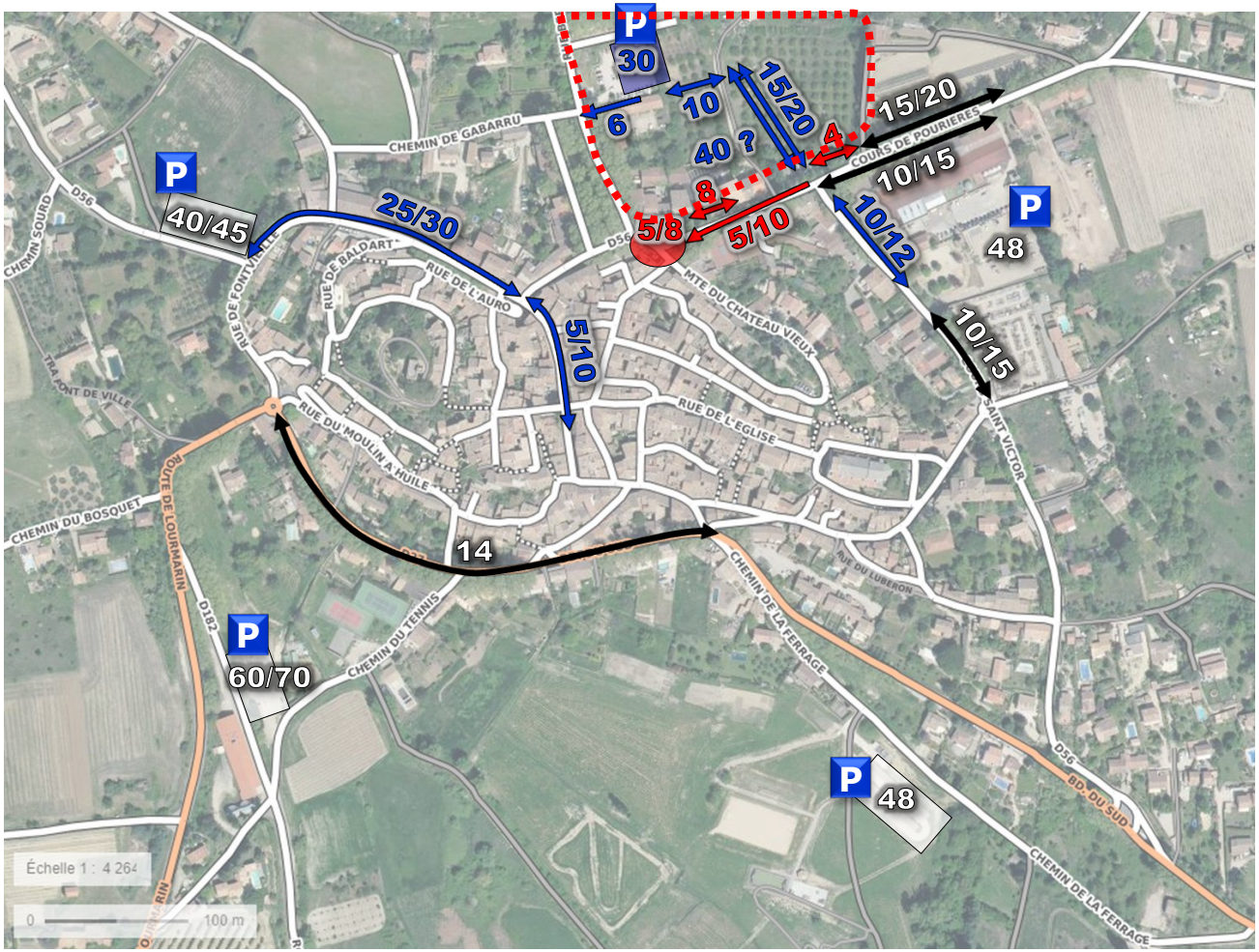


Place non réglementée  Place zone Bleue  Arrêt Minute

***Principes :***

- Arrêt minute ou zone bleue : au droit des commerces et services
- Zone bleue autour du noyau villageois (boulevards de ceinture / Nord) + Pourrières
- Stationnement non réglementé/libre sur les parkings « Visiteurs » en entrée du village (Vaugines, Cimetière, Tennis, Ferrage) + bd du Sud + cours de Pourrières « Est » + cours St Victor Sud
- Parking en ouvrage Pourrières : gratuit le jour jusqu'à 1h30, payant au-delà, abonnement résident en période nocturne
- Campagne de sensibilisation/communication sur la politique de stationnement du village
- Contrôle afin d'assurer la bonne tenue des actions engagées (cf. zone bleue/arrêt minute)

Vous avez découvert les planches de communication transmises par le cabinet HORIZON CONSEIL, extraites d'un dossier assez volumineux.

La mise en œuvre de ce plan de mobilités passe par une évolution du sens de circulation sur l'axe le plus sensible. Dans un premier temps, la mesure s'appliquera aux autocars (transports scolaires, services et tourisme). Ensuite, elle sera étendue à l'ensemble des véhicules. Toutefois, ces dispositions devront être rapidement complétées par des aménagements de voirie afin de matérialiser et de sécuriser les déplacements piétons et vélos. Cette réorganisation impactera aussi le stationnement tant des véhicules que des vélos.

La priorité sera donnée au secteur **rue Intendant-Général Deranque/cours Pourrières** en connexion avec le côté devenu piétonnier de la place de l'Étang qui fera, également, l'objet d'un retraitement.

Nous avons pris contact avec le Conseil Départemental directement concerné par cette partie de voirie. La concrétisation du projet d'aménagement ne pourra s'effectuer qu'avec le concours, notamment financier, de cette collectivité.